

Rapport annuel 2025

L'ENVOL

Association d'utilité publique, sans but lucratif, l'Envol offre des prestations aux personnes en démarche pour sortir des schémas de l'addiction à un ou plusieurs produits depuis 1995.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, L'Envol est reconnu en tant qu'institution socio-thérapeutique et répond ainsi aux exigences cantonales de ce type d'institution.

Son offre intervient après un sevrage effectué selon les besoins. Un programme hebdomadaire est en place, mettant l'accent sur les aspects thérapeutiques et l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées.

Suite au séjour résidentiel, le bénéficiaire peut profiter des autres prestations proposées par l'institution, à savoir l'accueil de jour et/ou une transition en appartement.

Sous l'égide de son Association de soutien, l'Envol ajoute à son offre de prestations des logements collaboratifs accompagnés destinés à des personnes stabilisées. Conformément à sa vision, l'Envol développe ainsi ses prestations d'accompagnement selon les besoins et les manquements identifiés sur le terrain et participe à la construction d'une filière addiction congruente, continue et effective.

Intégré dans la chaîne thérapeutique, l'Envol soutient l'intervention précoce par des actions de prévention, de déstigmatisation et d'orientation au sein du réseau. L'Envol défend la complémentarité des prestations au sein du réseau régional dans un objectif de maîtrise des coûts ainsi que de congruence entre les besoins et les prestations.

LES PRESTATIONS

L'Envol propose un accompagnement socio-thérapeutique individualisé et humaniste aux résidents francophones du canton de Berne ainsi qu'aux ressortissants extra-cantonaux. Dans le cadre d'un projet personnel individualisé coconstruit avec ses référents, le bénéficiaire est amené à réaliser son parcours de soin autour des objectifs de réinsertion professionnelle et de réintégration sociale.

Depuis 2023, l'Envol dispose de l'autorisation d'accompagner des personnes bénéficiant d'une mesure pénale au sens des articles 59 et 60 du Code Pénal suisse.

Le concept d'accompagnement développe des prestations centrées sur le résident dans leurs dimensions bio-psycho-sociales et citoyennes. Dans son approche globale individualisée, le sentiment de compétence personnel constitue la ligne d'accompagnement du processus thérapeutique mené.

Un travail en réseau permet d'établir des repères durables pour les personnes concernées. En ce sens, l'institution collabore avec les services somatiques, addictologiques et psychiatriques de la région ainsi que de toutes les institutions à caractère social.

Durant le séjour, l'expérience hors produit dans un cadre socio-éducatif encourage les bénéficiaires à se confronter progressivement aux déclencheurs addictifs afin d'en modifier les conséquences négatives et d'en améliorer leur capacité de gestion. Ce processus donne l'opportunité aux bénéficiaires de faire évoluer leur environnement et leur qualité de vie.

Ouvert à la population, le restaurant de l'Envol est un outil dynamique et social développant les compétences professionnelles et relationnelles de chaque bénéficiaire et les préparant à un processus resocialisant. A l'Envol, les bénéficiaires en situation de rupture ou fragilité sociale redécouvrent des aptitudes relationnelles par le biais de la vie et des activités communautaires.

A l'Envol, l'engagement dans le processus de soin implique une démarche volontaire de chaque bénéficiaire.

L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ENVOL

Dévouée à l'institution, l'Association de soutien à l'Envol a pour objectif de soutenir le développement et la promotion de la structure. Afin de correspondre à son évolution, en 2022, de nouveaux statuts sont adoptés par un nouveau Comité.

Dans ce contexte et sur la base de notre expertise terrain, un déficit de prestations résidentielles pour les personnes dépendantes est identifié, démontrant pour certains bénéficiaires un effet de seuil entre l'Envol et le retour à domicile.

Un projet de logements collaboratifs accompagnés dans un bâtiment à rénover est validé par l'Association et réalisé courant 2022. Une recherche de fonds fructueuse a permis à l'Association de bénéficiers de moyens nécessaire à cet aboutissement. La nouvelle structure prend le nom de « L'Entre-deux » et ouvre ses portes en janvier 2023.

L'ENTRE-DEUX

La structure de l'Entre-deux est destinée à l'accompagnement des personnes stabilisées dans leurs addictions. Ce lieu de vie transitoire constitue une étape progressive d'autonomisation globale pour les personnes en rétablissement. Les bénéficiaires intègrent la structure constituée d'une maison de six chambres à la suite d'un séjour à l'Envol.

Par son orientation communautaire et responsabilisante, à l'Entre-deux, chaque bénéficiaire expérimente et développe ses compétences d'autonomie au quotidien. Le cadre socio-éducatif assure la permanence du lien thérapeutique et la continuité de l'accompagnement addictologique.

Gérée par l'Association de Soutien à l'Envol, l'Entre-deux est au bénéfice d'une autorisation d'exploitée délivrée par le Département d'action sociale et d'intégration du canton de Bern.

GESTION DE COMPTES 2025

Le 1er janvier 2024 marque un tournant stratégique pour l'institution, qui obtient le statut d'institution socio-thérapeutique. Ce changement lui permet désormais de bénéficier d'un financement cantonal spécifique à ce type de structure.

Dans le cadre de cette nouvelle orientation, la gestion financière connaît une évolution significative : le tarif journalier passe de CHF 265.- à CHF 365.-. La part bénéficiaire est définie à CHF 120.- par jour de traitement.

Les projets de repositionnement de l'institution, ont pu être menés de manière concrète.

Ressources humaines

- *Formation* : les collaborateurs sont encouragés à s'engager dans la formation continue.
- *Gestion des effectifs* : le nombre des EPT a été affaibli par le départ de quelques collaborateurs à la suite d'un différend institutionnel qui a pu se rétablir au cours du deuxième semestre par l'engagement de nouveaux collaborateurs qualifiés. La gestion croissante des dossiers, des rapports et des processus de contrôle entraîne une charge administrative significative, notamment avec l'encadrement de résidents en mesures pénales.

Rénovations et infrastructure

Les travaux de rénovation autorisés par le canton et planifiés sur 4 ans, ont été suspendus en attendant la nomination d'une nouvelle direction.

En plus des contraintes budgétaires, les possibilités d'investissement cette année sont concentrées sur les priorités jugées essentielles. D'autres investissements sont réalisés pour l'amélioration du fonctionnement de l'institution, notamment avec le remplacement du rack informatique et l'installation de nouveaux bureaux pour l'équipe éducative.

Maintien du nouveau programme hebdomadaire

Pour suivre les conditions posées par le canton pour la reconnaissance en tant qu'institution socio-thérapeutique, l'externalisation de l'animation des thérapies de groupe répond aux besoins des résidents. Les conventions de collaboration établies avec des professionnels formés en psychothérapie ou en conseil systémique portent leurs fruits.

Le programme hebdomadaire est adapté et prévoit des activités permettant aux résidents de développer des connaissances addictologiques. La bibliothèque d'outils thérapeutiques apporte un soutien à l'équipe thérapeutique et renforce les compétences face aux situations à risque de consommation. Les temps d'interactions sociales sont maintenus par des sorties socio-culturelles ou des « temps d'exposition » en milieu ouvert.

TAUX D'OCCUPATION

En 2025, le taux d'occupation moyen a atteint 84.6 %, contre 94 % en 2024. Parmi les bénéficiaires, 67.4 % étaient domiciliés dans le canton de Berne et 17,2 % provenaient d'autres cantons.

Le contrat de prestation 2025 présente un taux d'occupation de 83% de clients bernois.

Il est à relever également, que les demandes concernant des personnes relevant de situations pénales sont en constante augmentation.

LIQUIDITÉS

La gestion du budget est conforme à celui établi avec le taux d'occupation à 83%. L'équilibre financier est soutenu par des recettes exceptionnelles, générées par les prises en charge extra-cantoniales, ainsi que par les APG et la diminution des EPT au 1^{er} semestre.

L'exercice 2025 se clôt ainsi sur un résultat négatif de CHF 9'864.41

CAFÉ DE L'ENVOL

L'exploitation du Café-restaurant s'est poursuivie dans la continuité des années précédentes. Le chiffre d'affaires s'élève à CHF 94'365.-, presque identique à celui de 2024 (CHF 94'345.-). La fréquentation reste stable, avec environ 5'000 repas servis en 2024, correspondant à une moyenne de 23 clients par jour.

Les dépenses opérationnelles du Café-restaurant sont gérées par une comptabilité distincte alimentée par son propre compte bancaire. Toutefois, l'institution prend en charge l'ensemble des coûts liés à l'alimentation et aux salaires.

Comme l'année précédente, une clé de répartition des charges est appliquée en fonction du nombre de repas servis au public et à l'institution. Cette méthode permet d'attribuer de manière équitable une part des charges salariales et des coûts alimentaires au Café. Ces montants sont refacturés au Café par l'institution, tout comme la location prévue pour l'utilisation des locaux.

Malgré la quasi-égalité du chiffre d'affaires, le bénéfice de l'exercice 2025 s'élève à CHF 794.- (CHF 6'760.- en 2024). Ce montant est attribué au fonds de roulement du Café.

L'ENTRE-DEUX

Ouverte en 2023, la structure « L'Entre-deux » fonctionne sous l'égide de l'Association de Soutien à l'Envol. Une convention de collaboration avec l'institution de l'Envol est en vigueur depuis l'origine, encadrant de manière détaillée les prestations fournies ainsi que les charges administratives refacturées à l'Association. Le personnel étant directement engagé par l'Envol.

L'objectif initial d'un taux d'occupation de 58 % est presque atteint en 2025 avec une moyenne de 55.3 %, marquant une régularité notable par rapport à 56 % en 2024.

La répartition des charges de l'exercice 2025 met en évidence un équilibre :

- Environ 50 % consacrés aux prestations du personnel
- Environ 50 % aux autres charges d'exploitation, dont la moitié attribuable à la location du bâtiment

Le résultat de l'exercice n'est pas encore connu, toutefois, il sera approximativement identique à celui de l'année 2024, soit un bénéfice de CHF 3'000.- à 5'000.-.

DIRECTION DE L'ENVOL

M. Bruno Boudier, directeur jusqu'au 31 août 2025

M. Bertrand Streiff est nommé directeur ad intérim dès le 1^{er} avril 2025

Mme Jilliane Willemin, directrice adjointe et responsable de l'équipe socio-éducative, a été en arrêt maladie de février 2025 et en incapacité de travail à L'Envol jusqu'au 28 février 2026.

Messieurs Samuel Schlüchter et Didier Vuignier sont nommés coresponsables éducatifs dès le 1^{er} octobre 2025.

COLLABORATEURS

Au 31.12.2025, l'institution emploie 14.04 EPT. Il s'agit de 2.8 EPT pour la direction (en tenant compte du poste de la directrice adjointe), l'administration et le système qualité SMQ, 1.44 EPT pour la partie hôtellerie et 9.8 EPT pour l'accompagnement. A cela s'ajoute 0.60 EPT pour les prestations refacturées à l'Association de Soutien pour l'Entre-deux.

Les personnes chargées de la gestion d'un domaine particulier sont :

Mme Cyndie Weber, responsable administrative et comptable

M. Samuel Schlüchter, responsable SMQ

M. Emmanuel Dumont, chef de cuisine et détenteur de l'autorisation d'exploiter le Café-restaurant

MEMBRES DU COMITÉ

Présidence :

M. Cédric Michel, sous-directeur de Clientis Caisse d'Epargne Courtelary (dicastère Finances)

Membres :

Mme Monika Baitz, directrice de Santé bernoise, antenne de Bienne (dicastère Juridique)

M. Guillaume Breton, responsable du service social à Tramelan

Mme Muriel Siegfried, juge au Tribunal à Moutier (dicastère Coordination)

M. Bertrand Streiff, retraité (dicastère Infrastructure)

Participation aux séances sans droit de vote :

M. Bruno Boudier, directeur (jusqu'au 31 août 2025)

MERCI !

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble de nos partenaires ainsi que toutes les personnes qui, par leurs actions, permettent à l'Envol de mener à bien sa mission.

Nous vous remercions, chers lecteurs, pour votre attention et votre intérêt envers notre institution.

C'est avec plaisir que nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.



Grand-Rue 157
2720 Tramelan
Tél . 032 486 91 10
E-mail : info@lenvol.ch
www.lenvol.ch

Claude MORF (morf@ficonom.ch)
Expert diplômé en finance et controlling
2610 SAINT-IMIER, Baptiste-Savoie 40
Tél. 032 941 21 27

A l'Assemblée générale
de l'Association des Œuvres d'Utilité
Publique du district de Courtelary
AOUP
2608 Courtelary

St-Imier, le 16 juin 2026

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexes) de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales à Tramelan pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2025**. Conformément à Swiss GAAP RPC21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans apporter de réserve dans notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la remarque dans l'annexe aux comptes annuels où il est fait état d'une incertitude importante jetant un doute sérieux sur la capacité de l'association l'Envol à poursuivre ses activités. Si la continuité de l'exploitation de la société s'avérait impossible, les comptes annuels devraient être établis sur la base des valeurs de liquidation.

L'organe de révision :
Société Fiduciaire FICONOM S.A.

Claude Morf
Expert-réviseur agréé (ASR101355)



Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales

EXTRAIT DES COMPTES **DE L'EXERCICE 2025**

- BILAN AU 31.12.2025
- COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE 2025
(du 01.01.2025 AU 31.12.2025)
- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31.12.2025
 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
 - TABLEAU DES VARIATIONS DU CAPITAL

L'Envol

Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales
Grand-rue 157
2720 Tramelan

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
(après répartition du résultat)

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
<u>ACTIFS</u>		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	156'148.08	189'931.04
Créances résultat de la vente de biens et de prestations de services	107'256.05	228'071.65
Créances du fonds indépendant exploitation du café	61'857.94	62'696.02
Stocks et prestations de services non facturées	0.00	0.00
Actifs de régularisation	100'523.20	94'291.90
= Total de l'actif circulant	425'785.27	574'990.61
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
Immobilisations financières	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	302'830.26	356'259.35
= Total de l'actif immobilisé	302'830.26	356'259.35
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	728'615.53	931'249.96
<u>PASSIFS</u>		
<u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u>		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	20'398.25	193'739.09
Dettes à court terme portant intérêts	26'881.80	21'500.00
Dettes et provision du fonds indépendant café	33'899.50	35'532.30
Autres dettes à court terme	25'393.60	42'355.05
Passifs de régularisation	55'316.55	34'658.00
= Total des capitaux étrangers à court terme	161'889.70	327'784.44
<u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u>		
Dettes à long terme portant intérêts	440'533.60	462'033.60
Autres dettes à long terme	36'069.85	42'239.85
= Total des capitaux étrangers à long terme	476'603.45	504'273.45
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital des fonds	27'958.44	27'163.72
Capital social	62'163.94	72'028.35
= Total des capitaux propres	90'122.38	99'192.07
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	728'615.53	931'249.96

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
COMPTES DE RESULTAT
(du 01.01.2025 au 31.12.2025)

	2'025 CHF	2'024 CHF
Produits des ventes et prestations de services	949'847.10	873'200.45
Contribution cantonale BE	806'823.55	1'037'085.00
= Produits d'exploitation	1'756'670.65	1'910'285.45
Charges de matières et matériels	0.00	-992.50
= Marge brute	1'756'670.65	1'909'292.95
Charges de personnel	-1'349'296.35	-1'384'318.80
Autres charges d'exploitation	-286'205.01	-366'478.45
= résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	121'169.29	158'495.70
Amortissements et corrections de valeur sur les postes d'actifs immobilisés	-56'771.00	-65'202.00
= résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)	64'398.29	93'293.70
Charges financières	-9'983.15	-7'152.05
Produits financiers	298.45	295.90
= résultat d'exploitation	54'713.59	86'437.55
Charges et produits exceptionnelles uniques et hors période	-64'578.00	9'370.70
= résultat de l'exercice (+= bénéfice / -=perte)	-9'864.41	95'808.25
Excédent à rembourser au canton de BE - DSSI selon contrat de prestation	0.00	-95'808.25
Découvert de l'exercice 2025	9'864.41	0.00
= résultat de l'exercice (+= bénéfice / -=perte)	0.00	0.00
Charges et produits du fonds indépendant café	0.00	0.00
<u>Total des charges café</u>	<u>-94'365.40</u>	<u>-94'345.20</u>
Total des charges café sans variation de la provision	-93'570.68	-87'584.41
Attribution au fond de roulement (-) ou diminution du fond (+)	-794.72	-6'760.79
<u>Total des produits café</u>	<u>94'365.40</u>	<u>94'345.20</u>
= résultat de la fondation (+= bénéfice / -=perte)	0.00	0.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2025

Information sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels de l'Association de l'Envol sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (respect des RPC fondamentales et de la RPC 21). Ils sont conformes au contrat de prestation 2025, ainsi qu'aux directives de la loi suisse, particulièrement l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des Obligations (art. 957ss CO).

Les présents comptes 2025 reflètent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de l'association. Les bases d'évaluation générales s'appliquent selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC.

Principe d'évaluation

Liquidités :	Valeur nominale
Créances résultant de prestations :	Valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires
Autres créances :	Valeur nominale
Stock de matériel :	Pas de stock de matériel (Solde mazout en transitoire)
Prestations non facturées :	Valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires
Engagements :	Valeur nominale

Immobilisations corporelles :

Selon le coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires cumulés (amortissement direct). Les amortissements sont effectués de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition jusqu'à la valeur résiduelle de CHF 1.-

La limite d'activation, selon le contrat cadre 2024-2026, est fixée à CHF 50'000.- pour les biens immobiliers et à CHF 3'000.- pour les biens mobiliers. Dès le contrat cadre 2025-2027, les acquisitions sont activées selon les règles Swiss GAAP RPC. CHF 30'000.- pour les biens immobiliers et CHF 3'000.- pour les biens mobiliers ont été convenus.

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est la suivante :

Biens immobiliers => **25ans**

Installations liées au bâtiment (chauffage, ventilation, etc) => **12ans**

Véhicules, installations et mobiliers => **5ans**

Système de communication et équipement informatique => **3ans**

Information comptable

	31.12.2025	31.12.2024
Explication des postes extraordinaires, uniques et hors période du compte de résultat	- 64'578.00	9'370.70
<u>Charges</u>	- 93'701.65	- 57'692.00
Factures liées au sinistre du 20.03.2024	24'969.40	-
Factures liées à l'effraction du 08.06.2025	3'728.35	-
A Rénovation - dégât d'eau ch. 21	425.90	-
Dédommagements / Indemnités de départ - charge de personnel	57'000.00	-
Correction AVS 2021-2024 suite à la révision	3'200.00	-
Ajustement Ducroire au 31.12.2025	4'378.00	-
Mobilière Suisse - Facture AMS 2022 (cloture ancien sinistre)	-	200.00
R. I. - Caution badge rendu par erreur (pas récupérable)	-	30.00
G. P. - Journée du 27.09.24 - non payé par serv.social	-	120.00
Factures liées au sinistre du 20.03.2024	-	57'342.00
<u>Produits</u>	29'123.65	67'062.70
GVB-AIB - versement pour factures sinistre 20.03.2024	24'969.40	-
La Mobilière - versement pour factures effraction du 08.06.25	3'728.35	-
La Mobilière - versement pour facture A Rénovation - dégâts d'eau ch. 21	425.90	-
La Vaudoise - Participation aux excédents 2021-2023 - IJM	-	8'223.80
La Vaudoise - Indemnité sinistre véhicule 30.08.2023	-	915.00
Redistribution taxe CO2 - 2022	-	581.90
GVB-AIB - versement pour factures sinistre 20.03.2024	-	57'342.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2025

Information comptable (suite)

Information concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Actifs transitoires

Compte cafétéria - produits nets à verser après réserve de fonds de roulement
Assurances et charges sociales
Autres délimitations

31.12.2025 31.12.2024

100'523.20 94'291.90

33'604.30 35'532.30

54'653.45 48'318.95

12'265.45 10'440.65

Amortissement et correction de valeur sur les postes d'actifs immobilisés

56'771.00 65'202.00

Immeuble

25'553.00 25'554.00

Installation bâtiment

6'014.00 6'646.00

Installation meubles

13'221.00 16'587.00

Informatique

7'957.00 12'389.00

Véhicule

4'026.00 4'026.00

Emplois à plein temps au 31.12

14.04 EPT 14.04 EPT

Engagement découlant de contrat

23'316.50 25'314.50

Evro Photocopie - contrat location - échéance 01.10.2026

1'498.50 3'496.50

Rénovation du bâtiment 2023-2026 - contrat avec Arc Architecture

45'000.00 45'000.00

Rénovation du bâtiment - Charges d'avant-projet

-23'182.00 -23'182.00

Estimation des travaux de rénovation - selon avant-projet Arc Architecture

994'000.00 994'000.00

Actifs mis en gage

107'256.05 228'071.65

Cession générale des créances

En fav. de la Caisse d' Epargne du district de Courtelary

Créances résultant de vente de bien et de prestations de services

107'256.05 228'071.65

Créances résultant de prestations de service à l'Association de Soutien

0.00 0.00

Constitution de gage en faveur de tiers

1'800'000.00 1'800'000.00

Cédules hypothécaires s/flt 2393 Tramelan e.f. Caisse d'Epargne de Courtelary

1'800'000.00 1'800'000.00

Etat des dettes e.f. Caisse d'Epargne de Courtelary

462'033.60 483'533.60

Bénévolats et dons

Les prestations de bénévoles et les dons perçus sont gérés par l'Association de Soutien à l'Envol

Rémunérations et indemnités

10'800.00 10'800.00

Indemnités versées au comité

10'800.00 10'800.00

Direction assurée par une seule personne, aucun montant de rémunération indiqué

0.00 0.00

Salaires directions

127'779.10 0.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2025

Information comptable (suite)

	31.12.2025	31.12.2024
<u>Partie liée - Association de Soutien à l'Envol</u>	88'096.50	87'055.73
Autorisation d'exploiter en commun / Participation du comité de l'Envol au comité de l'Association de Soutien / Collaboration avec la nouvelle structure "L'Entre-deux"		
Prestation du personnel de l'Envol pour l'Entre-deux	87'261.50	86'130.85
Participation de l'Association de Soutien aux charges de l'Envol	835.00	924.88
<u>Evenement important survenu après la date du bilan</u>	0.00	130'000.00
Risque de prise en charge de frais et de salaires suite à un audit externe nécessaire, lié au personnel (estimations de charges)	0.00	130'000.00
<u>Incertitude importante jetant un doute sérieux sur la capacité de l'association L'Envol à poursuivre ses activités.</u>		
liée au taux d'occupation moyen de 56% au 31.05.2026 (16% clients BE et 40% clients extra-cantonaux)		
<u>Démission de l'organe de révision</u>		
Suite à l'arrêt des activités de révision de l'entreprise Ficonom SA dès le 1er janvier 2027, la société va démissionner dès la remise du rapport de révision de l'exercice 2025. Un nouvel organe de révision va être nommé pour l'exercice 2026		

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2025

Tableau de flux de trésorerie	2025	2024
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	-9'864.41	0.00
Variation du capital des fonds	794.72	6'760.79
Amortissements	56'771.00	65'202.00
Variation des créances	121'471.60	-73'156.70
Variation des stocks	0.00	0.00
Variation des actifs de régularisation	-6'489.30	8'704.30
Variation des dettes à court terme	-88'907.74	159'275.29
Variation des passifs de régularisation	18'821.25	3'403.20
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	92'597.12	170'188.88
Investissements d'immobilisations corporelles	-3'341.91	-163'323.90
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-3'341.91	-163'323.90
Variation des dettes financières	-27'670.00	149'110.00
Prise en charge partiel du déficit 2023 par le canton de Berne	0.00	32'700.40
Remboursement DSSI résultat 2024	-95'808.25	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-123'478.25	181'810.40
Variation des liquidités	-34'223.04	188'675.38
Etat des liquidités au 01.01	250'812.06	62'136.68
Etat des liquidités au 31.12	216'589.02	250'812.06
<i>Justificatif variation des liquidités</i>	<i>-34'223.04</i>	<i>188'675.38</i>

Tableau sur la variation du capital	2025	2024
Capital des fonds		
Fond indépendant du Café au 01.01	27'163.72	20'402.93
=> Allocations recettes	94'365.40	94'345.20
=> Utilisation frais	-93'570.68	-87'584.41
=> Total variation	794.72	6'760.79
Fond indépendant du Café au 31.12	27'958.44	27'163.72
Total capital des fonds	27'958.44	27'163.72
Capital de l'organisation		
Capital de l'association au 01.01	72'028.35	-1'183.75
=> Résultat de l'exercice	-9'864.41	0.00
=> Transfert interne (part au déficit 2023)	0.00	40'511.70
=> Utilisation (décompte final 2022 DSSI)	0.00	0.00
=> Part de prise en charge DSSI (déficit 2023)	0.00	32'700.40
=> Total variation	-9'864.41	73'212.10
Capital de l'association au 31.12	62'163.94	72'028.35
Capital lié (provision résultant des exercices précédents) au 01.01	0.00	40'511.70
=> Transfert interne (part au déficit 2023)	0.00	-40'511.70
=> Utilisation	0.00	0.00
=> Total variation	0.00	-40'511.70
Capital lié (provision résultant des exercices précédents) au 31.12	0.00	0.00
Total capital de l'organisation	62'163.94	72'028.35

Approuvé le :

Le Président, Cédric Michel :

Directeur ad interim, Bertrand Streiff :